



CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
CASTRES-MAZAMET

LIVRET DE PRESENTATION ET D'ACCUEIL

Centre de Ressource Territorial
Du Thoré à l'Agout

LE CHOIX DE VIEILLIR
CHEZ moi

Grâce aux services
du Centre de ressources territorial
pour les personnes âgées du

Thoré à l'Agout

43 rue Victor Hugo - 81100 CASTRES
De 9h à 17h : 07. 85. 54. 87. 62
contact.crt@chic-cm.fr
www.crt-thore-agout.fr



Sommaire

Le mot du directeur	3
L'équipe	4
A qui s'adresse le CRT ?	5
Le CRT : 2 volets d'intervention	5
Le projet d'accompagnement personnalisé	7
Le droit à l'information et la personne de confiance	8
Le droit d'accès au dossier personnel	8
La protection juridique	9
Le traitement des plaintes et réclamations	9
La démarche continue de la qualité et de la sécurité des soins	9
La personne qualifiée pour faire valoir vos droits	9
Règlement de fonctionnement	9
Organisation du CHIC Castres-Mazamet	10

LE MOT DU DIRECTEUR

En Occitanie et tout particulièrement dans notre bassin du Tarn sud, le vieillissement de la population est un enjeu majeur. Chaque jour, le CHIC participe à répondre aux enjeux liés à une démographie vieillissante grâce à notre expertise en gériatrie et en gérontologie.

Les Centres de Ressources Territoriaux (CRT), déployés par l'ARS Occitanie, incarnent cette ambition : permettre à chaque senior en perte d'autonomie de choisir de vieillir chez soi, dans la dignité et la sécurité.

Porté par nos valeurs de solidarité et notre volonté d'innover, le CHIC porte un des CRT du Tarn et poursuit ainsi son action "hors les murs" pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants, pour leur permettre de vieillir chez eux dans les meilleures conditions.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire et à un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du grand âge à domicile, nous souhaitons offrir une réponse adaptée aux besoins des aînés. Notre action s'articule autour de l'évaluation personnalisée des besoins, de la coordination des parcours de santé et de vie, d'innovation dans les solutions d'accompagnement.

C'est en travaillant main dans la main avec l'ensemble des partenaires et des ressources territoriales que nous pourrons apporter des réponses concrètes pour préserver l'autonomie à domicile, et, le cas échéant, accompagner vers d'autres solutions adaptées.

Notre équipe pluridisciplinaire est entièrement mobilisée pour vous accompagner, vous écouter et améliorer votre quotidien.

Ce livret vise à vous informer sur notre service, ses missions, son fonctionnement, ainsi que ses valeurs.

En choisissant de bénéficier des actions portées par notre Centre de Ressources Territorial, vous nous renouvez votre confiance : je vous en remercie à vous sincèrement.

Philippe PERIDONT
Directeur du CHIC Castres-Mazamet
et du CH de Revel



Une équipe de professionnels aux compétences variées accompagne les personnes âgées du territoire qui souhaitent continuer à vivre chez elles malgré une perte d'autonomie.

- Une direction : elle assure la gestion et la coordination administrative du CRT.
- Un infirmier coordinateur (IDEC) : il réalise la visite d'admission, coordonne le parcours de l'utilisateur et encadre l'équipe, il est votre interlocuteur privilégié !
- Des aides-soignants : ils accompagnent les usagers dans la continuité de leur parcours de santé en réalisant des activités au domicile ou à l'extérieur.
- Un ergothérapeute : il réalise des bilans à domicile et propose des aménagements, conseils tant en matière d'aménagement du domicile que d'activités de maintien/stimulation des capacités restantes.
- Un diététicien : il réalise des bilans nutritionnels à domicile et met en place des actions en faveur d'une alimentation adaptée, propose des formations/sensibilisations.
- Un psychologue : il réalise des bilans psychologiques, propose des accompagnements personnalisés ou en groupe. Il a un rôle de soutien de l'utilisateur et/ou de son aidant.
- Un conseiller en économie sociale et familiale (CESF) : il accompagne l'utilisateur et/ou son aidant dans les différentes démarches administratives pour l'aider à accéder à ses droits.
- Un médecin coordinateur : il a un rôle d'appui et de conseil auprès de l'équipe, du médecin traitant.

Grâce à son fort ancrage territorial, le CRT constitue un partenaire clé et est amené à collaborer avec l'ensemble des acteurs du maintien à domicile.

A QUI S'ADRESSE LE CRT ?



Vous êtes en perte d'autonomie, vous avez plus de 60 ans et vous avez besoin d'aide et/ou de soins pour la vie quotidienne ; les services et aides déjà en place ne suffisent plus ?

Par exemple, suite à un séjour à l'hôpital, lorsque vous souhaitez regagner votre domicile mais sans pouvoir être autonome ?

Vous cherchez une solution pour continuer à vivre chez vous en toute sérénité ?

Vous êtes un aidant et vous vous interrogez sur les solutions disponibles pour mieux accompagner votre proche ? Trouvez un temps de répit ?

LE CRT 2 VOLETS D'INTERVENTION



Volet 1

La mobilisation des compétences et la mise en œuvre d'actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées

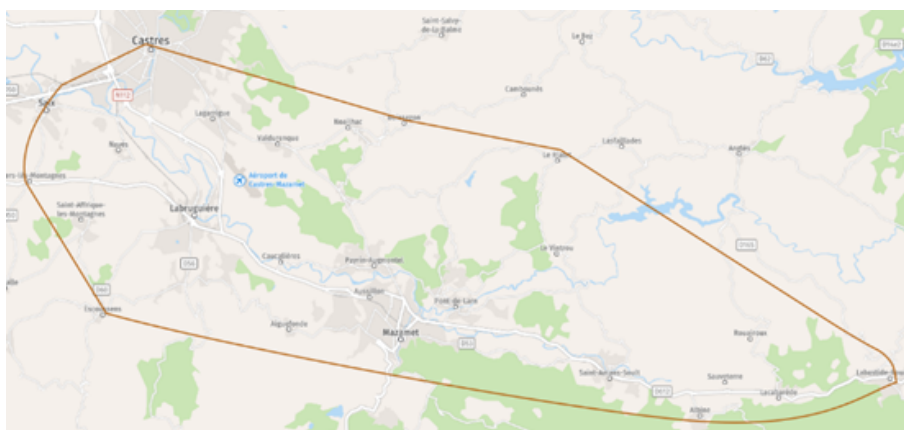
Il est à destination des personnes âgées, des aidants et des professionnels sans notion de GIR/dépendance.

Il est axé sur les thématiques suivantes :

- Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques

Son secteur d'intervention couvre 27 communes :

Aigüefonde, Albine, Aussillon, Boissezon, Bout du Pont de Larn, Castres, Caucalières, Escoussens, Labastide Rouairoux, Labruguière, Lacabarède, Lagarrigue, Le Rialet, Le Vintrou, Mazamet, Navès, Noailhac, Pont de Larn, Payrin-Augmontel, Rouairoux, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint Amans Soult, Saint Amans Valtoret, Saïx, Sauveterre, Viviers les Montagnes et Valdurenque.





Volet 2

Un accompagnement renforcé au domicile des personnes pour lesquelles les prestations classiques ne suffisent plus

Un accompagnement limité dans le temps et à destination des personnes âgées de GIR 1 à 4.

Le Centre de Ressources Territorial (CRT) a pour objectif principal de vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions. Il représente une alternative à l'entrée en EHPAD, en vous proposant un accompagnement renforcé dès que les aides et soins classiques ne suffisent plus. L'équipe intervient en complément des aides et service dont vous disposez déjà.

Comment le CRT vous accompagne-t-il ?

Nous facilitons votre accès aux soins, vous aidons à organiser votre parcours de santé et vous soutenons pour maintenir un lien social, essentiel pour vous et vos proches.

Pour cela, une visite à domicile est nécessaire pour une évaluation de vos besoins. Notre équipe pluridisciplinaire élabore avec vous un plan d'accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins.

Exemples de prestations sur mesure :

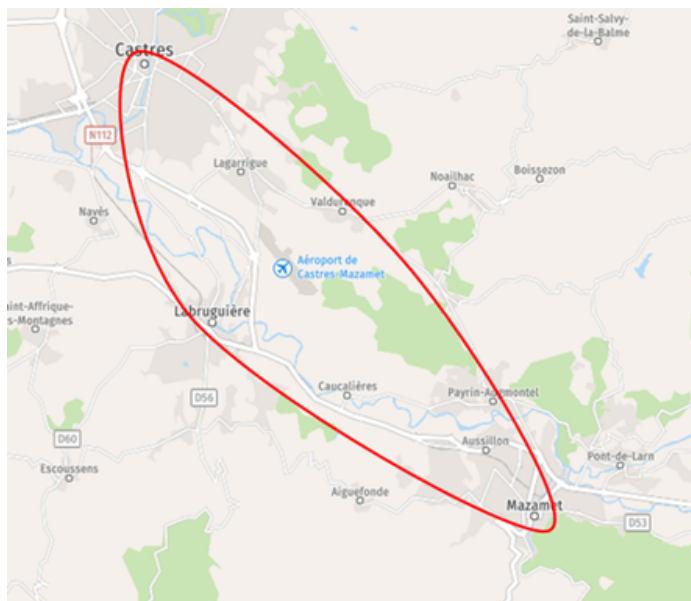
- Suivi régulier : Visites à domicile de notre équipe, en collaboration avec votre médecin traitant et les autres professionnels qui interviennent chez vous.
- Prévention et éducation : Repérage des fragilités et mise en place d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
- Activités adaptées : Ateliers occupationnels ou thérapeutiques, à domicile ou en établissement.
- Aménagement du domicile : Conseils pour adapter votre logement ou installer des aides techniques.
- Amélioration du parcours de santé : orientation vers des consultations, atelier de prévention suivant les risques de fragilité identifiés (nutrition, chute, mémoire etc.).
- Sécurité et soutien : Accompagnement renforcé avec astreinte soignante, téléassistance innovante (capteurs de mouvement, etc.).
- Des activités de loisirs et de convivialité (repas partagé, visites culturelles, jeux de société, ateliers sportifs.) avec possibilité de transport .
- Des conseils et un soutien pour les aidants.

D'autres prestations peuvent être proposées selon vos besoins (accompagnement diététique, activités physiques adaptées, etc.), pour votre bien-être et celui de vos aidants.

Un accompagnement complet, même vers une résidence autonomie, une hospitalisation : si une entrée en EHPAD devient nécessaire, le CRT vous guide et vous soutient pour préparer cette transition en toute sérénité.

Ce volet concerne les personnes âgées domiciliées sur ces 8 communes :

*Aussillon, Castres, Caucalières,
Labruguière, Lagarrigue,
Mazamet, Payrin-Augmontel
et Valdurenque.*



- **Qu'est-ce que le GIR?**

Le Groupe Iso-Ressources indique le niveau de dépendance de la personne âgée de plus de 60 ans. La grille Aggir permet aux professionnels de mesurer la dépendance en fonction de l'observation de certains points : la cohérence, la toilette, l'hygiène, les déplacements. Il existe 6 degrés de dépendance allant de 6 pour les plus autonomes à 1 pour les plus dépendants.

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE



En intégrant le CRT nous créons ensemble un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) pour définir vos objectifs et moyens d'accompagnement. Ce projet de vie est établi avec nos équipes, et si vous le souhaitez avec vos proches. Ce moment d'échange vise à personnaliser votre accompagnement selon vos besoins. Nous ferons tout notre possible pour concilier vos habitudes de vie, votre histoire, vos croyances, votre état de santé avec nos interventions et les moyens d'accompagnement du service.

Ce projet d'accompagnement sera adapté au regard des évolutions de vie afin de répondre à vos besoins.

La durée d'accompagnement est limitée dans le temps (cf. règlement de fonctionnement).

LE DROIT À L'INFORMATION ET LA PERSONNE DE CONFIANCE



Le bénéficiaire peut exercer son droit à l'information sur son état de santé, traitement, soins et examens et peut être informé sur les éléments inscrits dans son dossier.

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance pour vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux. Elle sera consultée en priorité dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de faire part de vos décisions.

LE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER PERSONNEL



Les données administratives et les informations relatives aux soins sont consignées dans votre dossier personnalisé et peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Ces informations sont protégées par le secret professionnel et encadrées par le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Le bénéficiaire bénéficie d'un droit d'accès à ces données auprès du Département d'information médicale, selon la procédure définie dans l'établissement.

Rapprochez vous de l'encadrement en cas de question.

LA PROTECTION JURIDIQUE



Si l'état de santé du bénéficiaire le nécessite et dans son intérêt, une demande de mesure de protection juridique peut être engagée auprès du tribunal, par la famille ou à la demande d'un médecin, par l'établissement.

Les différentes mesures sont :

- La sauvegarde de justice : la personne protégée conserve sa capacité juridique mais il est possible d'annuler ou de limiter la portée de certains actes. Ce régime est limité dans le temps.
- La curatelle : la personne ne peut réaliser certains actes sans l'accord de son curateur.
- La tutelle : le tuteur vous représente dans tous les actes de la vie courante.

Le mandat de protection future : il est possible de désigner, dès maintenant, la personne qui veillera sur vous et/ou sur votre patrimoine le jour où vous ne pourriez plus le faire seul. Le mandat de protection future est une démarche officielle qui doit être enregistrée à la recette des impôts, directement ou par le biais d'un notaire.

Le CRT peut vous accompagner et vous orienter pour mieux connaître et activer les mesures de protection dont vous pouvez bénéficier.

Le service se réserve le droit de procéder à tout signalement auprès des autorités compétentes en cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique d'une personne.



LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

En cas de plainte ou de réclamation que vous souhaiteriez formuler, vous pouvez vous adresser à l'infirmière coordonnatrice. Elle est proche de vous, et est en charge de l'organisation du service et pourra répondre à la plupart de vos questions.

Vous avez aussi la possibilité d'envoyer une réclamation par courrier à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Inter Communal de Castres-Mazamet, 6 avenue de la Montagne Noire – BP 30417 – 81108 CASTRES Cedex, ou par mail à patientele.secretariat@chic-cm.fr.

Les courriers sont enregistrés, traités et une réponse est apportée au demandeur. Ils sont ensuite communiqués sous forme anonymisée à la Commission des Usagers (C.D.U.) du Centre Hospitalier, instance de médiation qui veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil.



LA DÉMARCHE CONTINUE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS

La qualité de notre accompagnement fait l'objet d'évaluations régulières.

Une enquête de satisfaction portant sur votre accompagnement ou l'appui apporté par le CRT peut vous être adressée. Ces enquêtes contribuent à orienter le travail des professionnels afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Une stratégie de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance est aussi déployée afin d'améliorer les pratiques professionnelles.



LA PERSONNE QUALIFIÉE POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS

Vous avez la possibilité de faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir vos droits. Les personnes qualifiées sont désignées par un arrêté que vous pouvez trouver sur le site de la Maison Départemental de l'Autonomie (MDA) ou en demandant à l'IDEC du CRT. Cet arrêté précise leur nom et leurs coordonnées.



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement précise les règles de fonctionnement du service ainsi que les droits et obligations des usagers.

Il est annexé au document individuel de prise en charge et il vous est demandé de vous y conformer.



Le CHIC de Castres-Mazamet est organisé en 6 Pôles d'activité clinique et médico-technique dont un service d'Urgences et un Pôle administratif et logistique intégrant aussi l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS).

Les instances dirigeantes :

En sa qualité d'établissement public, l'hôpital est géré et dirigé par un Directeur nommé par arrêté du Ministre de la Santé, sous la tutelle d'un organe délibérant, le Conseil de Surveillance, qui se prononce sur les orientations stratégiques et exerce un contrôle sur la gestion de l'établissement.

Le Conseil de Surveillance est composé de représentants des collectivités territoriales, des usagers et des personnels médicaux et non médicaux.

Le Directoire, composé des chefs de pôles, des membres de la Direction et de représentants définis par décret, approuve le projet médical, prépare le projet d'établissement et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il a pour mission de veiller à la cohérence des projets de pôle avec le projet médical et le Projet Régional de Santé. La présidence est assurée par le Directeur, la Vice-Présidence du Directoire est confiée au Président de la CME.

Il existe différentes instances consultatives :

- La Commission Médicale d'Etablissement (CME) définit les orientations médicales. Elle contribue aussi à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et à l'élaboration des projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.
- Le Comité Social d'Etablissement (CSE) instance de dialogue social entre la direction et les salariés de l'hôpital, consultée sur les décisions économiques, l'organisation du travail et la santé-sécurité.
- La Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) constituée des différentes catégories du personnel soignant. Elle travaille sur la prise en charge des patients et résidents en matière de qualité et gestion des risques.



Notes personnelles



